

**Mission Environnement et Développement Durable**

---

**CAHIER DES CHARGES**

---

---

**Mission d'accompagnement d'un établissement scolaire de Pantin  
pour la mise en place d'un Agenda 21 scolaire**

---

*22 mars 2011*



Ville de Pantin  
84/88, avenue du Général Leclerc  
93 507 Pantin cedex

---

## Contexte et problématique

---

Depuis 2003, la ville de Pantin, à travers le pôle sensibilisation de la mission environnement et développement durable, mène des actions éducatives dans les écoles. Ces actions s'inscrivent dans le plan d'éducation à l'environnement et au développement durable (PEDD) de la ville qui propose, chaque année, plus de 80 ateliers pédagogiques touchant environ 2500 élèves sur les thématiques telles que le tri et la gestion des déchets, la biodiversité, les énergies ou encore l'éco-citoyenneté.

Depuis 2006, la ville de Pantin s'attache à mettre en œuvre, à travers l'adoption d'un Agenda 21 local, une politique contribuant à l'ancrage du développement durable sur son territoire. Le PEDD a ainsi intégré le programme d'actions de l'Agenda 21 aux côtés d'autres grands projets comme la construction d'une école Zéro Energie certifiée Haute Qualité Environnementale. Ainsi, l'école Saint-Exupéry, 1ère école à énergie zéro de Seine-Saint-Denis, a ouvert ses portes en septembre 2010 à 265 élèves pantinois, répartis en 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires. Ce projet est le fruit d'une longue réflexion, qui a mené à l'excellence environnementale en matière de construction écologique. Elle a fait l'objet d'une construction bioclimatique, bénéficie d'une isolation optimisée, et présente un bilan énergétique nul sur l'année (panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, géothermie). Une attention particulière a été également portée sur le confort acoustique du bâtiment et la gestion de l'eau grâce à un système de récupération de l'eau de pluie, etc. Elle bénéficie ainsi d'une isolation optimisée, d'une construction bioclimatique avec un bilan énergétique nul sur l'année (panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, géothermie), d'un confort acoustique, d'un système de récupération d'eau de pluie, etc.

Dans le cadre de son Agenda 21, la ville de Pantin souhaite initier dans les écoles des démarches d'Agendas 21 scolaires afin que le développement durable soit pris en compte de manière globale à l'échelle d'un établissement. Inscrit dans le projet d'établissement, l'Agenda 21 scolaire est une démarche éducative dont l'objectif est de rendre concret les enjeux du développement durable au sein d'une école. Il engage un établissement de manière globale, par la multitude des thématiques pouvant être abordées, et par la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un établissement (direction, enseignants, élèves, parents, personnel) et des partenaires institutionnels (mairie, inspection académique...) qu'il implique. Aussi, un Agenda 21 scolaire concerne tant l'utilisation et la gestion du bâtiment, l'articulation avec le programme

pédagogique (géographie, sciences, éducation civique...) que le changement des comportements.

La volonté de mettre en place un Agenda 21 scolaire au sein du groupe scolaire Saint-Exupéry est partagée entre la municipalité, qui a souhaité doter ce bâtiment exemplaire d'une démarche pédagogique, et par l'Education Nationale, qui a fait de l'éducation au développement durable une de ses priorités. Aussi, ce projet est très fortement soutenu, et a été d'emblée inscrit le projet d'établissement.

Lors de l'année scolaire 2010-2011, les premières pièces de l'édifice ont été posées avec notamment l'identification des acteurs impliqués dans la vie de l'établissement et la constitution du comité de pilotage. Certaines classes ont très vite initié une réflexion sur des actions à mener et des projets ont d'ores-et-déjà démarré.

---

### Objectifs de la mission

---

La mission consiste à mettre en place un Agenda 21 scolaire **au sein de l'école primaire Saint-Exupéry et du centre de loisirs Petit Prince à Pantin**, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de l'établissement et les partenaires incontournables au bon déroulement de la mission.

---

### Contenu de la mission

---

Au préalable, le prestataire devra prendre connaissance de la méthodologie choisie par l'école pour l'Agenda 21 scolaire et de l'avancement des actions déjà démarrées. Le prestataire devra également prendre connaissance des différentes étapes qui ont mené à la construction de l'école et des choix techniques retenus : type d'isolation, énergies renouvelables, acoustique, etc. Pour cela, il pourra s'appuyer sur des personnes ressources au niveau des services municipaux, du personnel ou même de l'architecte.

Le prestataire pourra également effectuer une analyse critique des actions menées depuis le début de l'année et de la méthodologie choisie. Les éventuelles modifications ou améliorations devront être soumises à l'équipe pédagogique et seront appliquées en accord avec elle.

La mission du prestataire portera sur les points suivants :

1. Accompagnement méthodologique à la mise en œuvre et au pilotage de la démarche Agenda 21 scolaire :

- proposition d'outils pour réaliser un diagnostic, pour suivre et évaluer la démarche.
- préparation des réunions de comité de pilotage (CP), en étroite collaboration avec l'enseignant animateur du CP : définition de l'ordre du jour, création de support de présentation...
- participation aux CP : co-animation avec l'enseignant animateur ;
- rédaction de compte-rendu de réunion ;
- accompagnement de la directrice dans son rôle de coordination générale du projet.

2. Accompagnement à la pédagogie à l'environnement et au développement durable :

- aide auprès des enseignants dans la **définition de leurs axes de travail et dans les actions à mener** ;
- aide technique à la concrétisation des actions programmées : conseils, mise à disposition d'outils et de matériel, etc.

3. Sensibilisation des acteurs de l'établissement au développement durable :

En fonction des besoins qui pourront être identifiés par la directrice, les enseignants, ou tout autre partie prenante de l'établissement, le prestataire devra être en mesure de proposer des temps de sensibilisation sur les thématiques de l'environnement ou les enjeux du développement durable, sous forme de formation (du personnel ou des enseignants) ou d'animation (avec les élèves).

4. **Option** : la réalisation d'un guide d'usage du bâtiment :

L'école Saint-Exupéry est un bâtiment exemplaire en terme de performance environnementale, notamment du point de vue énergétique. Son usage nécessite des pratiques parfois différentes que dans un bâtiment classique. Par exemple, atteindre l'objectif zéro énergie dépendra en partie des gestes éco-responsables des usagers. Pour cela, le prestataire devra réaliser un guide pratique permettant d'appréhender la technicité du bâtiment et de mettre en avant les gestes et les pratiques allant de pair avec la conception Haute Qualité Environnementale et l'objectif zéro énergie à atteindre. Le prestataire s'attachera uniquement à réaliser le contenu du guide, en collaboration avec les services et les personnes ressources (équipe de maîtrise d'œuvre, AMO HQE

et utilisateurs) qui ont construit l'école et qui la gèrent actuellement. La conception graphique et l'impression seront à la charge de la ville de Pantin.

A terme, le projet d'Agenda 21 scolaire doit être porté par l'école en totale autonomie. Aussi, le prestataire devra accompagner l'établissement scolaire dans la mise en œuvre de la démarche, mais sans le rendre dépendant de cet accompagnement. Il devra donc mettre en responsabilité chaque acteur de l'établissement vis-à-vis du projet. Une feuille de route pourra être réalisée afin que les rôles de chacun soit bien identifiés et que le fonctionnement global du projet s'inscrive dans la durée.

---

### Présentation de l'offre

---

Le prestataire devra présenter chacun des points suivants dans sa note technique :

- Les différentes étapes envisagées pour la mise en œuvre du projet et des exemples d'actions concrètes qui pourront être proposées ;
- Le type, la nature, le contenu et le nombre des journées de travail nécessaires au projet. Ce nombre devra être compris entre 12 et 17 journées de travail, tout compris.
- Le nombre, la qualité et les références des animateurs mis à disposition pour le projet ;
- Une description des matériels et outils pédagogiques qui seront mis à disposition des enseignants et des animateurs du centre de loisirs.
- Les moyens et la méthodologie nécessaires afin de garantir que la démarche d'Agenda 21 scolaire développée à l'école Saint-Exupéry puisse aboutir à l'obtention du label Eco-Ecole.

Dans son offre, le prestataire pourra faire toute suggestion lui semblant de nature à améliorer la démarche.

Le prestataire devra tenir compte dans sa proposition que l'Agenda 21 scolaire ne pourra venir surcharger qu'exceptionnellement les agendas des enseignants. Le projet ayant été inscrit dans le projet d'école, les enseignants disposeront de temps de travail qui pourront être dédiés à sa mise en œuvre du projet (temps institutionnel, ateliers en classes)

Dans sa proposition, le prestataire devra justifier des compétences suivantes :

Le prestataire devra pouvoir justifier de références pour des missions identiques ou proches dans le domaine du développement durable et de l'élaboration d'Agenda 21.

Aussi, les animateurs et/ou intervenants devront

- avoir une excellente maîtrise des thématiques environnementales et des enjeux du développement durable, ainsi qu'en matière de pédagogie auprès d'enfants d'école maternelle et primaire et d'adultes
- être compétents en matière de formation et d'animation au développement durable et être capable d'alimenter les réflexions et les réalisations concrètes propre à la démarche
- disposer de bonnes connaissances du fonctionnement des établissements scolaires et savoir faire le lien entre les enseignants et les acteurs impliqués dans l'établissement.

Le prestataire devra être agréé par l'Education Nationale ou cautionné par celle-ci. Les candidats doivent fournir les justificatifs en attestant.

---

### Délais

---

La mission d'accompagnement s'étendra sur une durée de 13 mois à compter de la date de notification du marché. L'essentiel de l'accompagnement s'effectuera lors de l'année scolaire 2011-2012, de septembre à juin. Le prestataire participera au mois de mai 2011 à une réunion du comité de pilotage.

---

### Montant de la mission

---

Le montant de la prestation devra comprendre :

- le nombre de journées et/ou demi-journées nécessaires pour l'accompagnement, dans et hors de l'établissement scolaire (préparation, animation, synthèse, etc.) ;
- la fourniture des documents et matériels nécessaires pour les animations et/ou pour les réalisations ;
- les frais annexes tels que les déplacements, les repas, les assurances, etc.